



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue des fusillés,20 – 1340 Ottignies
Courriel : fewassm@gmail.com – N° BCE : 0680.919.907

Procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2019

Présents

BELLET Christophe, BLAFFART Geoffrey, CAMMARATA Isabelle, DAMBLY Chantal, DEMELENNE Michaël, DUNGELHOEFF Catherine, LINKENS Isabelle, LORIA Salvatore, MEUNIER Sophie, ROZENBERG Alain, VAN TICHELEN Benoit.

Excusés

LEFEBVRE Gwenaëlle (procuration à Alain Rozenberg), PITZ Francis (procuration à Isabelle Linkens), LICOUR Laurence.

Invités

NORRO Murielle, TORNABENE Frédéric

Avant d'aborder l'ordre du jour et suite à l'interpellation de Laurence Licour ,la question de l'intervention de la Féwassm dans les frais de déplacements est posée.

Après débat, la décision est la suivante :

- la participation aux CA, à l'AG et aux commissions est à charge du PO puisque c'est lui qui mandate le travailleur.
- pour les mandats, délégation, missions... donnés par la Féwassm, c'est celle-ci qui prendra en charge les frais.

Procédure : le PO facture à la Féwassm 1x/semestre. Pour 2019, à partir du dernier semestre.

1. Approbation du PV du 17 septembre 2019

Au point 3, ajouter : « les modalités d'application des ANM *déjà signés* »

Le PV est approuvé.

2.Journée d'étude

Les affiches et les flyers sont distribués.

Concernant l'après-midi, 1 seul SSM a posé sa candidature. Il est décidé de ne pas refaire un appel par mail, mais de favoriser l'approche directe dans nos équipes.
Prochaine réunion du groupe de travail à fixer.

3.Retour des commissions

CAF

Suite du dépouillement des questionnaires DA + déterminer les priorités pour l'APD telles que :

- la fonction inscrite dans le cadre
- la formation de base
- le nombre d'heures
- les différences entre privé et public
- identification des besoins

Il y a une nécessité à terme (hors urgence) d'affiner les chiffres, les données afin d'avoir une meilleure connaissance de notre secteur.

La question de la validité de l'enquête se pose ainsi que les modalités d'analyse. Pour la suite on pourrait solliciter le Crésam concernant la méthodologie.

Stratégique et politique

- L'organigramme est validé. Dans la légende concernant les commissions, ajouter « qui donnent les avis au CA d'initiative ou sur demande »
- Retour du groupe de travail sur le site web : la structure sera finalisée le 24 octobre. Le site pourrait être fonctionnel pour décembre. Si ce n'est pas le cas, et pour être en ordre vis-à-vis du subside, on peut établir les factures en 2019.
- Quel sera la place des usagers sur le site ? On pourrait envisager un renvoi vers le site de Psytoyens.

Ethique et clinique

- Lors de la prochaine commission, Psytoyens sera présent et va présenter : « qu'est-ce que l'utilisateur attend dans le parcours en SSM ? » « Quel est le suivi idéal de l'utilisateur en SSM ». Lors de la précédente commission, Frédéric Tornabene a informé que Psytoyens ne soutient pas les propositions de modifications de l'APD.
- Retour également sur le texte « La folie évaluation »

RQ :Les rencontres avec Psytoyens se situent à 2 niveaux :

- au niveau clinique : questions qui peuvent être abordées en commission
- au niveau de l'articulation Féwassm/Psytoyens : questions qui peuvent être abordées avec une délégation du CA.

4.Avis d'inspection :suivi

Christophe Bellet fait un retour du groupe de travail sur la confidentialité des pratiques à la LB où ces questions sont traitées.

Il faut poursuivre les démarches et contacter un avocat.

La LB a réitéré son souhait de rencontrer la Féwassm, date à prévoir.

5. APD

- Proposition de dernières modifications : maintenir les 20% d'activités accessoires. Si ce pourcentage diminue, proposer de différencier les SSM des initiatives spécifiques. Par ex, pour les équipes AICS, les expertises font partie intégrante du suivi.
- Cabinet : 2 courriers sont envoyés au Cabinet.
 - 1 à François Leclercq, conseiller santé mentale. Il prend contact pendant ce CA, il proposera une rencontre fin octobre, début novembre
 - une invitation au colloque.

6. AG du 19/11/2019

L'ordre du jour ne concernera que les propositions de modifications de l'APD. Le vote à bulletin secret portera sur la question : « l'AG valide-t-elle les propositions de modifications apportées à l'APD comme base de discussion avec le Cabinet ? ».

7. Contacts avec l'Aviq

Sans réponse aux sollicitations concernant les décomptes et avances, un courrier a été adressé à Brigitte Bouton et Christophe Buret.

8. Newsletter

Listing des points à mettre dans la Newsletter.

9. Divers

- Echo du comité d'accompagnement du Crésam. Il semble qu'il y ait au niveau de l'Aviq, une crainte d'un cumul de missions entre le Crésam et la Féwassm.
- Cadastre de l'offre en santé mentale et assuétude : Isabelle Linkens va proposer sa candidature ou un membre de son équipe. Catherine Dungalhoeff nous informe que la Fédito y participe et peut nous transmettre les infos.
- Groupe des DA liégeois : Salvatore Loria fait part de sa difficulté car il y va en tant que DA et se fait interpellé en tant qu'administrateur de la Féwassm. Il peut proposer à ses collègues DA de renvoyer leurs questions aux commissions ou au CA.
- Projet Prison : les SSM de Nivelles, Montignies, et Alfa vont se relayer *pour la participation au groupe de travail*.

Le CA est levé